

# BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

SEPTEMBRE 2018 | VOLUME XXIV | NUMÉRO 3

## DANS CE NUMÉRO...

|                                                                                                     |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Ateliers accrédités pour les médecins en début de carrière                                          | 3  |
| Accélération de la réduction progressive du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) | 4  |
| L'impact d'une récession sur les rendements de vos Fonds                                            | 5  |
| Les essentiels de la planification financière                                                       | 6  |
| Planification fiscale de fin d'année                                                                | 8  |
| Promotion REEE                                                                                      | 10 |
| Survivance des marchés financiers                                                                   | 13 |
| Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts                                          | 15 |
| Ratio des frais de gestion                                                                          | 15 |
| Fluctuations des marchés boursiers et obligataires                                                  | 15 |
| Éventail de produits et services                                                                    | 16 |
| Pour nous joindre                                                                                   | 16 |

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



**JEAN-PIERRE TREMBLAY**  
Vice-président exécutif

## DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Comme c'est souvent le cas lors de la période estivale, les marchés ont continué sur leur lancée du premier semestre. La Bourse américaine a creusé l'écart avec les autres marchés alors que les actions canadiennes, japonaises et européennes ont stagné. Les actions des pays émergents, officiellement en cycle baissier, n'ont pas cessé de chuter, accusant une baisse de plus de 20 % depuis leur sommet de la fin janvier.

Les pays les plus fragiles sont ceux ayant beaucoup emprunté en dollars américains quand les taux d'intérêt étaient très bas. La montée actuelle des taux et la dépréciation des devises des marchés émergents constituent un cocktail difficile à digérer. Les actions chinoises connaissent d'ailleurs leur lot d'ennuis alors que le président Trump met à exécution ses menaces de tarifs douaniers. L'incertitude entourant le règlement de l'ALENA pénalise le marché et le dollar canadiens. Toutefois, pour le moment, l'économie canadienne s'en sort plutôt bien, favorisée à la fois par nos exportations, les investissements des entreprises et les dépenses des ménages qui tiennent bon grâce à un marché du travail toujours très sain. Les profits des entreprises sont aussi au rendez-vous, ce qui a même permis aux évaluations boursières de baisser au cours des derniers mois.

## FACTURATION MÉDICALE POUR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS

En août dernier, notre service de facturation a franchi le cap des 600 clients. De fait, nous sommes la deuxième agence de services de

ce type destinés aux médecins omnipraticiens. L'adhésion de nouveaux clients se poursuit à un rythme remarquable et nous remercions tous ceux qui nous réfèrent à leurs confrères et ceux qui suivent cette recommandation. Vous êtes nombreux à souligner la qualité de notre service à la clientèle, la clarté des rapports fournis ainsi que les multiples possibilités de transmission des données de facturation (papier, carte préremplie, interface de saisie, espace client sécurisé).

Comme vous le savez peut-être déjà, nous avons conclu des ententes avec les sociétés Omnimed et Telus pour l'intégration de nos services de facturation à leurs logiciels de dossier médical électronique (DME). Nous sommes également en discussion avec d'autres fournisseurs de DME pour des partenariats similaires.

Pour toute question relative à notre service de facturation ou une soumission, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

## LES RÉGIMES COLLECTIFS FONDSFMOQ

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (RVER) oblige tous les employeurs de cinq employés et plus à offrir à ces derniers, selon un échéancier précis, un régime d'épargne avec retenues sur le salaire.

Afin de répondre aux besoins des médecins employeurs, nous avons développé trois régimes d'épargne collectifs, soit le RVER, le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif. Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller.

| Fonds FMOQ                                                                                                     | Date de distribution | Date limite pour transiger avant la distribution |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------|
| Revenu mensuel<br>Obligations canadiennes<br>Actions canadiennes<br>Actions internationales<br>Omniresponsable | 19 décembre 2018     | 18 décembre 2018                                 |
| Omnibus<br>Placement<br>Équilibré conservateur                                                                 | 21 décembre 2018     | 20 décembre 2018                                 |
| Monétaire                                                                                                      | 31 décembre 2018     | s.o.                                             |

2

## DISTRIBUTION DE REVENUS ET DE GAINS EN CAPITAL NETS DE FIN D'ANNÉE

Une fois de plus, les Fonds FMOQ distribueront, à la fin de l'année, les revenus et, le cas échéant, les gains en capital nets. Les distributions se feront aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

Les participants qui souhaitent effectuer des transactions avant la distribution de fin d'année pourront le faire n'importe quel jour ouvrable jusqu'à la date limite indiquée.

Il est à noter que les dates de distribution déterminées permettront aux participants d'effectuer, avant la fin de l'année fiscale, des transactions sur leurs titres en portefeuille comportant des pertes potentielles, et ce, pour réduire, voire annuler l'impact fiscal des distributions reçues. Il faut toutefois être vigilant pour ne pas créer une perte apparente. Afin de vous aider dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles sur notre site Web ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) dans l'avant-midi du premier jour ouvrable suivant la date de la distribution. Nos conseillers demeurent disponibles pour vous guider.

## UNE INVITATION À VENIR NOUS RENCONTRER

Fidèles à une tradition solidement établie, nous participerons à toutes les assemblées des associations affiliées à la FMOQ ainsi qu'à tous les congrès de formation continue qui se tiendront cet automne. Nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer.

## NOUS ALLONS À VOTRE RENCONTRE !

Nos visites en région se poursuivent. Nos conseillers se rendent disponibles, sur rendez-vous, pour les médecins, optométristes et leurs proches qui souhaitent obtenir de l'information ou des conseils sur leurs placements.

Vous êtes informé à l'avance, par lettre ou par courriel, de la présence du représentant attiré à votre région afin de pouvoir prendre rendez-vous. Dorénavant, vous pouvez consulter le calendrier des déplacements de nos conseillers dans la section « Nos activités > Visites en région » de notre site ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)). N'hésitez pas à faire appel à nous pour bénéficier, entre autres, d'une évaluation gratuite de vos portefeuilles, sans obligation de votre part.

## SALON VISION 2018

Dans le cadre de l'entente de partenariat avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ), nous aurons le plaisir de participer à la 39<sup>e</sup> édition du *Salon Vision* qui se tiendra les 2 et 3 novembre prochain au Palais des congrès de Montréal. Nous apprécions cette occasion de rencontrer les membres de l'Association et de leur présenter nos services, dont, entre autres, la facturation des honoraires d'optométrie à la RAMQ. À bientôt !

## NOUVEAU SITE INTERNET

Dans l'édition de juin 1999 de ce bulletin, nous annonçons le lancement de notre tout premier site Internet. Depuis, notre site a été l'objet de mises à niveau et de refontes, dont l'une des plus importantes a consisté à permettre à nos clients de consulter leurs comptes en ligne.

Afin de faciliter la recherche de renseignements sur l'ensemble de notre offre et d'améliorer l'expérience sur les appareils mobiles, nous avons récemment remanié en profondeur notre site. Nous vous invitons donc à le visiter, toujours au [www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com).

## ACCÈS À VOTRE COMPTE PAR INTERNET

Votre espace client sécurisé vous permet de consulter en tout temps votre compte (solde, répartition d'actifs, rendements et transactions pour chacun de vos portefeuilles) et d'accéder à l'historique de vos relevés de placement. Chaque fois qu'un nouveau document est déposé dans votre section sécurisée, vous recevez un courriel de notification. Ce dernier contient, entre autres, des hyperliens permettant de consulter les pièces incluses dans l'envoi par la poste.

De plus, l'accès au compte vous permet de transmettre directement des instructions de placement et de communiquer de façon sécurisée avec votre conseiller.

Comme toutes les transactions sont répertoriées sous l'onglet « Transactions » de votre espace client, vous pouvez demander de ne plus recevoir vos *Avis de transactions* par la poste. Cette nouvelle option peut être particulièrement intéressante pour ceux qui se prévalent de dépôts à fréquence préétablie.

Pour s'inscrire à ce service, il faut toutefois signer un formulaire à cet effet. Accéder à ses relevés et transactions en ligne s'avère d'autant plus indiqué lorsque le service postal est en grève ou sur le point de l'être. Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller.

## PROGRAMME DE CONFÉRENCES HIVER – PRINTEMPS 2019

Nos soirées-conférences sur divers sujets de nature économique et financière reviennent en force. La nouvelle saison s'amorcera en janvier avec la traditionnelle conférence sur les perspectives économiques. Nous espérons vous accueillir en grand nombre lors de cette première soirée. Le programme complet de la saison sera disponible à la fin de novembre.

Si vous ne pouvez pas assister en personne à nos conférences, il vous est toujours possible de les visionner en ligne. Vous n'avez qu'à vous rendre sur notre site Internet ([www.fondsfmq.com](http://www.fondsfmq.com)), à cliquer sur le bouton « CyberStudio » et à suivre les instructions.

### ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Selon les règles de l'Autorité des marchés financiers (AMF), lorsque nous acceptons de prendre vos transactions au téléphone, nous devons :

- 1) nous assurer que vous avez consenti à une telle procédure par le biais d'une entente préalable; pour ce faire, nous vous demandons de remplir et de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada (IFIC); beaucoup de nos clients l'ont déjà fait; si tel n'est pas votre cas, vous pouvez le demander à votre conseiller;
- 2) mettre en place, sur support électronique ou manuel, des procédés d'enregistrement et de conservation des instructions verbales ou écrites données par les clients pour l'exécution des opérations.

Notre système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers permet de conserver les instructions verbales de nos clients. Il répond aux exigences réglementaires et nous permet, si nécessaire, de vérifier l'exactitude d'une transaction et de nous assurer en tout temps de la conformité et de la justesse des recommandations formulées par nos conseillers. Bien entendu, ce système contribue aussi à l'amélioration continue de la qualité de notre service à la clientèle dans son ensemble.

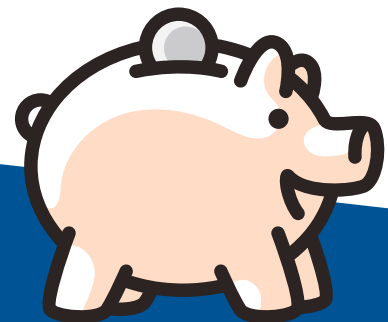
## ATELIERS ACCRÉDITÉS POUR LES MÉDECINS EN DÉBUT DE CARRIÈRE J'Y PARTICIPE !

Obtenez des réponses impartiales à vos questions financières, fiscales et juridiques. Participez à nos ateliers accrédités (6 heures de crédits de catégorie 1) conçus pour les jeunes médecins. **C'est gratuit.**

Parmi les sujets traités :

- **FINANCES PERSONNELLES**
  - Bilan
  - Budget
- **GESTION DU CRÉDIT**
  - Marge de crédit
  - Prêt personnel
- **FISCALITÉ**
  - Optimisation de l'imposition
  - Incorporation
  - Régimes d'épargne (REER, CELI et autres)
- **INVESTISSEMENT**
  - Fonds communs de placement
  - Gestion privée
- **ÉLÉMENTS LÉGAUX ET GESTION DU RISQUE**
  - Union de fait ou mariage
  - Mandat de protection, testament
  - Assurances

PROCHAINE DATE  
**30 NOVEMBRE**  
**MONTRÉAL**  
PLACES LIMITÉES



### INSCRIVEZ-VOUS

**Francis Duplessis**

Responsable du développement  
Clientèle jeunes médecins

[fduplessis@fondsfmq.com](mailto:fduplessis@fondsfmq.com)

514 868-2082 (1 888 558-5658) poste 245

**FONDSFMOQ.COM**

# ACCÉLÉRATION DE LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DU TAUX DE COTISATION AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ (FSS)

4

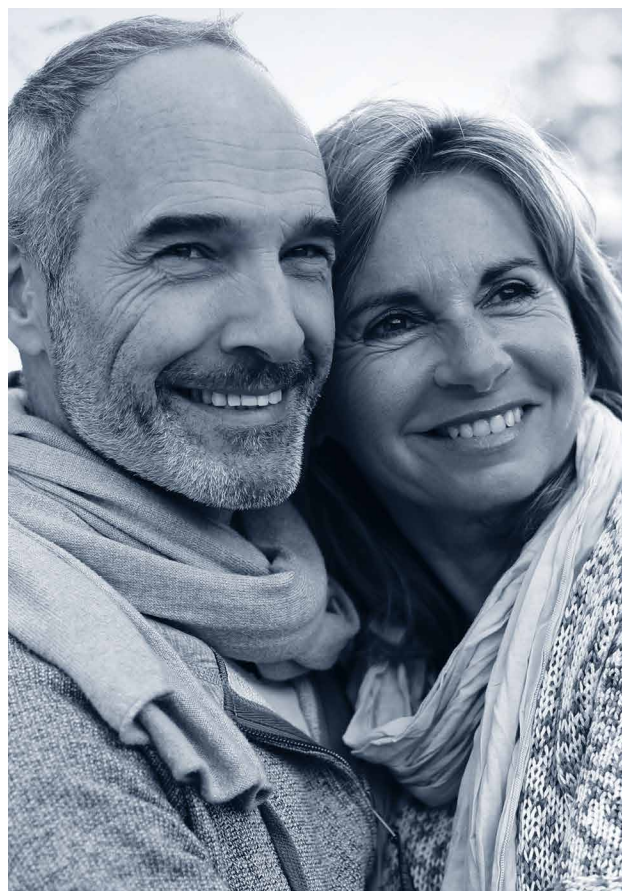
Le 27 mars dernier, lors de son budget annuel, le gouvernement du Québec avait annoncé la réduction progressive des cotisations au FSS payables par un employeur sur les salaires versés à ses employés du Québec.

Dans notre *Bulletin d'information financière* publié en mars 2018 (volume XXIV, numéro 1), nous vous avons présenté les nouveaux taux de cotisation applicables aux salaires (n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année) versés par une société par actions. Cette cotisation est également exigée de l'omnipraticien non incorporé qui paie un salaire à un employé, par exemple à son conjoint.

Le 15 août dernier, le même gouvernement a déposé son *Plan de soutien aux entreprises du Québec* dans lequel des modifications ont été apportées à la législation fiscale, notamment en ce qui concerne les réductions du taux de cotisation au FSS annoncées le 27 mars dernier. À cet égard, il a alors été proposé d'accélérer la réduction progressive comme suit :

## SALAIRES VERSÉS

|                                            |        |
|--------------------------------------------|--------|
| du 1 <sup>er</sup> janvier au 27 mars 2018 | 2,30 % |
| du 28 mars au 15 août 2018                 | 1,95 % |
| du 16 août au 31 décembre 2018             | 1,75 % |
| en 2019                                    | 1,70 % |
| en 2020 et après                           | 1,65 % |



## Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,  
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166  
Québec : 1 855 657-3248

GESTION **PRIVÉE**  
FONDS FMOQ

# L'IMPACT D'UNE RÉCESSION SUR LES RENDEMENTS DE VOS FONDS

5

À quand la prochaine récession ? Bien malin celui qui saura prédire son moment exact. Rassurez-vous, les plus grands investisseurs préfèrent généralement se concentrer sur la construction de leur portefeuille et laissent aux autres le jeu des prédictions économiques. Le célèbre Warren Buffet l'a d'ailleurs maintes fois répété.

Cela ne veut surtout pas dire qu'une récession n'aura aucune répercussion sur vos rendements. Une contraction de l'activité économique nuit aux marchés boursiers, car lors de la récession, les profits des compagnies sont généralement à la baisse, tout comme la confiance des investisseurs.

Habituellement, les Bourses chutent six à neuf mois avant que l'on sache que l'économie est entrée en récession. Pourtant, si vous avez un horizon de placement à long terme, donc qui dépasse la durée d'un cycle économique complet, vous devriez vous concentrer sur la répartition des actifs de votre portefeuille plutôt que de chercher le moment pour quitter le marché. Un fonds équilibré, composé à la fois d'actions et d'obligations, traversera beaucoup mieux les périodes de turbulence qu'un fonds composé uniquement d'actions. De plus, la période pour récupérer la perte sera aussi plus courte.

Pour illustrer ce propos, analysons l'évolution du marché boursier canadien lors des deux dernières récessions, soit de mars 1990 à avril 1992 et d'octobre 2008 à mai 2009. Son indice phare, le S&P/TSX, a chuté en moyenne de 31 %. La baisse aura duré, toujours en faisant la moyenne des deux dernières récessions, 6 mois et il aura fallu attendre 38 mois pour récupérer sa perte et retourner au précédent sommet. Ces statistiques s'appliquent à un portefeuille composé uniquement d'actions canadiennes. Il va de soi que nous recommandons plutôt d'investir de façon plus diversifiée géographiquement, en y ajoutant une portion d'obligations.

Cela dit, voyons maintenant comment le Fonds omnibus FMOQ s'est comporté lors de ces deux dernières récessions. Grâce à sa bonne diversification (55 % d'actions canadiennes et mondiales et 45 % d'obligations), il a baissé de 13 % en moyenne sur une période de 6 mois et a récupéré la perte en 13 mois seulement.

Et si vous pensez encore que vous pouvez tirer votre épingle du jeu en quittant les marchés pour quelque temps dans l'expectative de laisser la tempête passer, sachez qu'en vendant prématurément vos titres ou en réinvestissant vos avoirs un peu trop tard, votre manque à gagner risque d'être aussi significatif que les dégâts causés par une récession. Ainsi, il ne suffit pas d'anticiper le recul de l'économie, il faut en plus que le *timing* de sortie et d'entrée soit parfait pour obtenir une réelle valeur ajoutée. Avez-vous une boule de cristal ?

En terminant, notez que vous devez revoir périodiquement votre portefeuille avec votre conseiller afin de vous assurer qu'il correspond toujours à votre profil d'investisseur. Sachez également que les gestionnaires des Fonds FMOQ travaillent sans relâche pour sélectionner des titres et construire des portefeuilles capables de mieux résister aux différentes conditions de marché.



# LES ESSENTIELS DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

## I. IMPORTANCE D'UN PLAN DE RETRAITE ET DES NOTIONS DE BASE DE LA FINANCE PERSONNELLE

### 6 Un plan de retraite est l'outil essentiel d'une retraite bien organisée

Un plan de retraite, établi par un planificateur financier en fonction de vos objectifs, constitue un outil indispensable. Il vous permettra de structurer votre situation de façon que vous arriviez à votre retraite bien préparé et que vous puissiez la prendre comme vous le souhaitez. Un suivi régulier de votre planification financière sera nécessaire afin de vous assurer que votre situation soit toujours en adéquation avec vos objectifs. N'oubliez pas qu'une retraite se structure longtemps d'avance afin d'épargner suffisamment et de faire fructifier vos avoirs.

### Connaissiez-vous les modalités des produits financiers dont vous êtes le bénéficiaire ?

Il est primordial de comprendre les produits financiers auxquels vous avez souscrit (hypothèque, polices d'assurance, fonds de pension, etc.). Répondent-ils toujours à vos besoins ? Connaissiez-vous les modalités des contrats ? En cas de doute, il est primordial de vous informer.

### Appropriiez-vous le langage de la finance personnelle

Prenez le temps d'étudier les notions de base de la finance personnelle. Informez-vous, lisez et impliquez-vous dans la démarche de votre planification financière. Vous serez ainsi en mesure de faire des choix éclairés dans le but de profiter pleinement d'une retraite que vous aurez souhaitée. Vous pourriez commencer par vous familiariser avec des éléments comme :

- Le REER, le FERR, le CELI, le REEE, etc.
- La magie des intérêts composés sur vos placements ou la bête noire des intérêts composés sur vos dettes.
- L'épargne ou le remboursement des dettes par l'établissement d'un programme de virements automatiques et préprogrammés.

- La déductibilité (ou la non-déductibilité) des intérêts sur certaines de vos dettes.
- Les notions de base de notre système d'imposition (déductions et crédits fiscaux).
- Les types de placements et les spécialistes du domaine des finances.

## 2. IDENTIFICATION DE VOS SOURCES DE REVENUS

### Évaluez vos sources de revenus qui seront disponibles à la retraite

Une des premières étapes de la planification financière consiste à définir les sources de revenus sur lesquelles vous pourrez compter à la retraite. Une fois cette étape franchie, des stratégies concrètes pourront être mises en œuvre pour faire évoluer ces sources en vue d'atteindre vos objectifs.

- Bénéficierez-vous d'un fonds de pension ? Si oui, assurez-vous d'en connaître les modalités.
- Quels seront les montants de vos prestations gouvernementales ?
- Avez-vous des épargnes personnelles (REER, CELI ou placements non enregistrés) ?
- Possédez-vous des immeubles à revenus ?
- Êtes-vous actionnaire d'une société par actions qui accumule des liquidités ?

## 3. IDENTIFICATION DE VOS DÉPENSES

### Évaluez le plus précisément possible vos dépenses actuelles et celles prévues à la retraite. Il est impératif de savoir où va votre argent.

Dans tout projet d'envergure comportant un aspect monétaire, l'identification des dépenses constitue une étape cruciale. Un entrepreneur qui souhaite se lancer en affaires doit établir un plan financier précis pour obtenir du financement. La retraite peut s'apparenter à un nouveau projet d'affaires qui se déroulera sur des dizaines d'années. Êtes-vous en mesure de déterminer combien vous dépenserez chaque année ?

Répertorier ses dépenses journalières par poste (catégorie) s'avère un geste profitable. Vous serez surpris de constater certaines de vos habitudes de consommation. Il est fort probable que vous conclurez par vous-même à la nécessité d'éliminer du superflu ou de réallouer votre argent à des dépenses vous procurant plus d'agrément. De fait, il est impossible de maîtriser ses finances personnelles si l'on n'a pas sous les yeux un portrait exact de ses habitudes de consommation.

### Identifiez vos trois principaux postes de dépenses

Ce faisant, vous pouvez ajuster rapidement votre budget, si nécessaire.

- Pouvez-vous contrôler ou comprimer ces dépenses ?
- Êtes-vous en mesure de dégager des surplus pour éponger les dettes de consommation restantes et augmenter l'épargne ?

## 4. OPTIMISATION DE VOS REVENUS ET DE VOS DÉPENSES, MAXIMISATION DES AVANTAGES FISCAUX

### Remboursez vos dettes de consommation restantes

Rembourser vos dettes de consommation restantes est une priorité. Établissez un plan de remboursement comportant des virements automatiques préprogrammés et appliqués directement sur votre marge de crédit, vos cartes de crédit ou vos autres dettes. Automatisez le tout, car cette méthode s'avère efficace pour atteindre rapidement vos objectifs.

### Maximisez votre épargne

- Vos placements  
Vos placements respectent-ils toujours votre profil, votre seuil de tolérance au risque et vos objectifs ? Est-ce que les rendements générés optimisent la fiscalité propre à votre situation particulière ? Est-ce que les rendements de vos actifs sont justifiés, compte tenu de votre horizon de placement ? Faites l'inventaire de vos placements avec l'aide de votre conseiller financier. C'est

d'autant plus important qu'il pourra ajuster vos portefeuilles en fonction de votre situation financière actuelle et de vos objectifs de retraite.

- Vos REER

Avez-vous des droits de cotisation inutilisés à votre REER ? Si oui, serait-ce à votre avantage d'établir une stratégie permettant de les maximiser tout en bénéficiant de remboursements d'impôt ? Serait-il préférable de cotiser au REER de votre conjoint ?

- Vos CELI

Avez-vous des droits de cotisation inutilisés à votre CELI ? Si oui, serait-ce à votre avantage d'établir une stratégie qui permettrait de les maximiser tout en bénéficiant de revenus de placement à l'abri de l'impôt ?

- Votre hypothèque

Devriez-vous plutôt songer à augmenter vos remboursements hypothécaires et tenter d'atteindre la retraite avec une résidence sans hypothèque ?

- Un fonds d'urgence

Auriez-vous plutôt avantage à prioriser la constitution d'un fonds d'urgence à la suite de l'élimination de vos dettes de consommation pour vous permettre de faire face à un éventuel pépin ?

Il est préférable d'effectuer ce genre d'analyse avec l'aide de votre planificateur financier. L'établissement d'objectifs financiers à court, moyen et long terme détermineront les stratégies optimales.

### Serait-il opportun de vous incorporer ?

Différer l'imposition sur les sommes accumulées en justifierait-il les coûts afférents ? Serait-il pertinent d'épargner dans votre propre société par actions plutôt qu'à titre personnel ? Les nouvelles mesures fiscales relatives aux revenus passifs vous concerneraient-elles ? Le fractionnement de revenus entre conjoints, par le biais de versements de dividendes, serait-il envisageable dans votre situation ?

### Serait-il opportun de simplifier votre structure d'entreprise ?

Serait-il à votre avantage de simplifier votre structure d'entreprise et, par le fait même, d'alléger les coûts afférents à celle-ci ? Vos placements sont-ils adaptés aux nouvelles réalités fiscales des sociétés ?

## 5. INVENTAIRE DES PROTECTIONS (ASSURANCE VIE ET AUTRES)

Détenez-vous de l'assurance vie, invalidité, soins de longue durée ou maladies graves ? Vos protections actuelles sont-elles toujours pertinentes et répondent-elles à vos besoins ? Êtes-vous suffisamment couvert ou l'êtes-vous trop (surassurance) ?

## 6. PRÉPARATION OU RÉVISION DU TESTAMENT, DU MANDAT DE PROTECTION EN CAS D'INAPTITUDE, DE LA PROCURATION GÉNÉRALE, ETC.

Faites rédiger ou réviser votre testament, votre mandat de protection en cas d'incapacité et votre procuration générale. Soyez sans crainte ! Cette démarche n'est pas annonciatrice d'une mort imminente, bien au contraire ! Voir à ce que vos documents légaux soient en ordre vous assurera une tranquillité d'esprit d'autant plus précieuse que vous aurez la certitude que les êtres qui vous sont chers seront protégés advenant votre départ prématuré.

## 7. DERNIER POINT, MAIS NON LE MOINDRE : LE STYLE DE VIE

**Trop souvent, l'analyse des aspects financiers de la retraite occulte les autres liés à la vie quotidienne durant cette nouvelle étape de la vie.**

Le style de vie à la retraite correspond généralement à celui d'avant cette nouvelle étape de la vie, c'est-à-dire au style de vie actuel. Ceci signifie que le style de vie dont vous rêvez à la retraite doit se préparer dès maintenant. Commencez à pratiquer les activités auxquelles vous aimeriez vous adonner à votre retraite. Vous allez ainsi développer un intérêt, prendre de nouvelles habitudes, éprouver un réel plaisir et, finalement, créer le style de vie auquel vous aspirez.

### Est-ce que votre plan de retraite répond à vos besoins ? Vous avez cinq années pour réajuster le tir, si nécessaire.

Parmi les pistes de solution susceptibles de vous permettre de réaligner votre plan de retraite vers les objectifs que vous visez, vous pouvez envisager, entre autres, de réduire vos dépenses afin de pouvoir épargner davantage, ou de changer de lieu de résidence pour un moins onéreux, ou encore de repousser l'âge de la retraite d'une ou de quelques années.

### Vos dépenses prévues à la retraite sont-elles connues ?

Évaluez et faites un plan des dépenses majeures à venir, en y incluant celles prévues durant les premières années de la retraite. Pensez à financer les dépenses les plus importantes dès maintenant, alors que vous êtes encore sur le marché du travail. Serez-vous en mesure de les rembourser avant le moment de votre départ à la retraite ou aurez-vous accumulé les fonds nécessaires pour éviter de les payer à crédit ?

Aurez-vous besoin d'une nouvelle voiture ? Il serait peut-être opportun de considérer un achat plutôt qu'une location.

Votre résidence aura-t-elle besoin de travaux ? Vous avez peut-être droit à des crédits d'impôt et des déductions pour les rénovations.

Votre salaire actuel étant probablement supérieur à vos revenus de retraite, tous ces points sont autant de *pensez-y-bien* !

# PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

La fin de l'année approche et nous souhaitons porter à votre attention un certain nombre d'éléments susceptibles d'optimiser votre situation fiscale et financière.

## SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS - QUÉBEC

Bien planifier la contribution additionnelle, pouvant atteindre 13,90 \$ par jour de garde en 2018, vous évitera les mauvaises surprises lors de la production de la déclaration de revenus au printemps prochain.

## RÉNOVERT - QUÉBEC

En vigueur jusqu'au 31 mars 2019, ce crédit d'impôt temporaire s'applique aux rénovations résidentielles écoresponsables et peut attendre jusqu'à 10 000 \$, soit 20 % des dépenses admissibles excédant 2 500 \$. Vous pouvez devancer certaines rénovations prévues afin d'obtenir ce crédit dès votre prochaine déclaration de revenus.

## ACTIVITÉS DES ENFANTS - QUÉBEC

Ce crédit d'impôt remboursable sur les activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives est accordé aux contribuables dont le revenu familial n'excède pas 136 195 \$ en 2018.

## RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Une contribution de 2 500 \$ durant l'année civile vous permet d'obtenir le maximum d'incitatifs gouvernementaux (subvention de 20 % au fédéral et 10 % au provincial sans égard au revenu familial).

Vous pouvez rattraper (une année à la fois) les subventions pour toutes les années antérieures pour lesquelles vous n'avez pas obtenu l'incitatif maximum, en effectuant une contribution supplémentaire dans l'année.

Souvenez-vous qu'en faisant vos contributions en début d'année, vous profiterez davantage du report d'impôt sur les rendements.

## RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI)

Ce régime s'adresse à un résident du Canada admissible au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées. Pour un revenu familial net supérieur à 93 208 \$ en 2016, la subvention canadienne pour l'épargne-invalidité s'élève à 100 % sur les premiers 1 000 \$ de cotisation. Comme pour le REEE, les cotisations doivent être effectuées dans l'année.

## FRAIS MÉDICAUX

Les frais médicaux admissibles d'une période de 12 mois se terminant en 2018 pourront vous procurer un crédit d'impôt dans vos prochaines déclarations de revenus. Or, comme les premiers 3 % du revenu net (maximum 2 302 \$) au fédéral ou

les premiers 3 % du revenu net familial n'y donnent pas droit, il pourrait être avantageux de devancer des frais prévus au début de 2019 afin de maximiser ce crédit.

## AUTONOMIE DES AÎNÉS - QUÉBEC

Les personnes de 70 ans et plus peuvent réclamer un crédit d'impôt pour les frais d'achat, de location ou d'installation des biens (de plus de 250 \$) visant à maintenir leur autonomie (télésurveillance personnelle, barres adaptées de salle de bain, lit d'hôpital, etc.). Le regroupement de ces frais dans une même année permet d'optimiser ce crédit d'impôt.

## DONS DE BIENFAISANCE

Le montant de vos dons admissibles au crédit est limité à 75 % de votre revenu net annuel et toute partie inutilisée peut être reportée sur un maximum de 5 années. Un total de dons supérieur à 200 \$ procure un taux de crédit plus avantageux.

Les dons peuvent être faits en liquidité ou en utilisant des titres admissibles (actions, obligations, fonds de placement). L'utilisation de titres admissibles se fera sans inclusion du gain en capital à votre revenu, ce qui est préférable à la vente du titre pour donner de la liquidité ensuite. Vous obtiendrez encore plus d'avantages si votre société de gestion procède au don de titres admissibles. Résistez à la tentation des dons offrant un reçu fiscal supérieur à votre déboursé réel.

## COTISATION EXCÉDENTAIRE AU REER

Votre maximum déductible au titre d'un REER figure sur votre avis de cotisation que l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous fait parvenir à la suite de la production de votre déclaration. L'ARC tolère jusqu'à 2 000 \$ de surplus viager de cotisation par rapport à votre maximum déductible.

Dès que vous dépassez cette limite, vous devrez payer un impôt mensuel de 1 % sur l'excédent. D'où l'importance de toujours valider vos droits de cotisation disponibles et de corriger la situation dans les meilleurs délais en cas de surcontribution.

## REER DOUBLÉ

Si vous avez atteint l'âge de 71 ans en 2018, il s'agit de votre dernière année pour cotiser à votre REER. Dans la mesure où vous savez que vous aurez de nouveaux droits de cotisation pour 2019, vous pourriez faire une deuxième cotisation à votre REER en décembre 2018. Vous devriez alors payer un impôt de 1 % pour un mois sur cette cotisation excédentaire, mais vous obtiendrez une déduction pour cette deuxième cotisation en 2019.

Par la suite, vous pourrez, tant que vous aurez des droits de cotisation, effectuer vos cotisations au REER de votre conjoint âgé d'au plus 71 ans. De plus, il s'agit de votre dernière année pour déduire votre solde de cotisations excédentaires accumulées.

### 71<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE ET REER

Si vous fêtez vos 71 ans cette année, vous devez transformer vos REER au plus tard le 31 décembre. Deux options s'offrent à vous : le fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou la rente viagère. Nous vous recommandons d'utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour l'établissement du retrait minimum du FERR pour réduire les retraits obligatoires.

### RETRAIT MINIMUM DU FERR

Si vous aviez un FERR avant 2018, vous devez effectuer le retrait minimum annuel au plus tard le 31 décembre.

### RETRAIT REER OU RETRAIT SUPPLÉMENTAIRE DU FERR

Si vous prévoyez des retraits importants d'ici la fin de l'année ou en début 2019, une analyse de votre taux d'imposition marginal pour 2018 et 2019 pourrait vous permettre de réduire le fardeau fiscal afférent et parfois même de maximiser votre pension de la sécurité de vieillesse (PSV).

### RETRAIT DU COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Les montants retirés du CELI s'ajoutent, l'année suivante, aux droits de cotisation. Tenez-en compte pour éviter l'impôt mensuel de 1 % sur les cotisations excédentaires.

### GAINS OU PERTES EN CAPITAL

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent devient alors une perte nette en capital et peut être reporté contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2015, 2016 et 2017). Il est possible de le conserver pour réduire les gains en capital des années futures.

La perte en capital devient toutefois une perte apparente si vous disposez d'un bien à perte et que vous-même, votre conjoint ou une société contrôlée par l'un de vous deux, achetez un bien identique au cours des 30 jours qui précèdent ou suivent la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéfice fiscal surviendra uniquement lorsqu'il y aura disposition du bien par le nouvel acquéreur.

Si vous prévoyez réaliser un important gain en capital d'ici la fin de 2018, vérifiez la possibilité de le faire au début de 2019 pour pouvoir reporter le paiement des impôts afférents au printemps 2020 plutôt que 2019.

### TRANSFERT DE PERTES ENTRE CONJOINTS

Le conjoint du couple ayant le taux d'imposition marginal le plus élevé peut utiliser les pertes latentes de son conjoint à l'encontre de ses gains en capital.

### ACQUISITION DE FONDS DE PLACEMENT

Si vous envisagez d'acquérir des fonds de placement dans un compte non enregistré, il serait préférable de discuter avec votre conseiller de l'impact possible des distributions estimées de fin d'année.

### FRAIS D'ENTRETIEN D'UN IMMEUBLE LOCATIF

Les frais encourus en 2018 pour l'entretien d'un immeuble locatif sont déductibles des loyers perçus. Les dépenses plus importantes contribuant à augmenter la valeur marchande d'un immeuble seront quant à elles ajoutées au coût d'acquisition et pourront donner droit à une déduction pour amortissement.

### ACOMPTES PROVISIONNELS

Assurez-vous d'avoir effectué les acomptes provisionnels suffisants compte tenu des soldes d'impôts à payer prévus pour 2018, sans quoi des intérêts et des pénalités pourraient vous être imputés.

### DÉDUCTION POUR GAIN EN CAPITAL

Si vous prévoyez disposer de biens admissibles à la déduction pour gain en capital (actions de petite entreprise, bien agricole, bien de pêche) sur lesquels vous aurez un gain en capital atteignant la limite actuelle de 848 252 \$, le report du gain au début de 2019 vous offrira un allègement fiscal compte tenu de l'indexation annuelle de cette limite.

### FRAIS DE PLACEMENT OU COTISATIONS PROFESSIONNELLES

Assurez-vous de payer les frais de placement sur vos comptes non enregistrés ou vos cotisations professionnelles avant la fin de 2018 afin de pouvoir obtenir la déduction fiscale dans votre prochaine déclaration de revenus.

### FRACTIONNEMENT DU REVENU

De nouvelles règles fiscales sont en vigueur en 2018 afin de limiter le fractionnement de revenus entre les membres de la famille d'un propriétaire de société privée. Assurez-vous de bien valider cela avec votre conseiller, comptable ou fiscaliste afin d'éviter les mauvaises surprises lors de la production de vos déclarations de revenus.

### PLACEMENTS DANS UNE SOCIÉTÉ

De nouvelles règles fiscales relatives aux revenus de placement d'une société entrent en vigueur à compter de janvier 2019 et pourraient augmenter le taux d'imposition de vos revenus d'entreprise exploitée activement.

Pour plus d'information, référez-vous à l'article sur l'imposition des revenus passifs paru dans notre *Bulletin d'information financière* de mars 2018. De plus, une conférence à ce sujet « La fiscalité des SPA » est disponible dans CyberStudio ([www.cyberstudio.fondsfoq.com](http://www.cyberstudio.fondsfoq.com)).

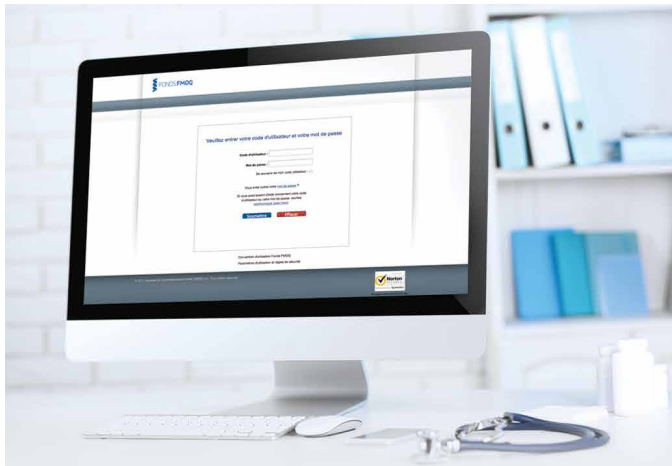


# PROMOTION REEE

**INFORMEZ-VOUS!**

**BONIFICATION DE 100 \$  
À L'OUVERTURE  
D'UN NOUVEAU REEE D'ICI  
LE 20 DÉCEMBRE 2018**

[FONDSFMOQ.COM](http://FONDSFMOQ.COM)



## CONSULTEZ VOS RELEVÉS EN LIGNE

RÉDUISEZ AINSI VOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE TOUT EN PROFITANT DE NOMBREUX AVANTAGES

- **Disponibilité immédiate**  
aucun délai de livraison postale ;  
vous êtes informé par courriel  
dès que vos relevés sont prêts.
- **Flexibilité**  
vos relevés disponibles pour consultation  
en tout temps où que vous soyez.
- **Sécurité et confidentialité**  
vos relevés consignés de façon sécuritaire.
- **Gain de temps et d'espace**  
nul besoin de classer vos papiers.
- **Même valeur légale que vos documents papier**  
faites un geste pour la planète  
dès aujourd'hui.

**Pour vous désabonner du service de réception de relevés par la poste, rendez-vous à votre section client, choisissez l'onglet « Relevés » et cliquez sur « Ne plus recevoir mes relevés par la poste » ou communiquez avec votre conseiller.**

## NOTRE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE, DÉCOUVREZ-LE!

II



Désormais plus intuitif et plus ergonomique, notre site Internet a été complètement repensé pour mieux vous servir.

- Recherche d'information facilitée (nouvelle architecture conviviale)
- Contenu enrichi reflétant l'ensemble de nos produits et services (nouvelles sections « Régimes », « Services », « Jeunes médecins », « Nos activités »)
- Meilleure expérience sur les appareils mobiles

Espérant que vous apprécierez cette nouvelle version, nous demeurons à votre service.

**FONDSFMOQ.COM**



L'IDÉE DE FACTURER  
VOS ACTES VOUS-MÊME  
VOUS ANGOISSE?

**NOUS POUVONS  
VOUS AIDER!**

**APPELEZ-NOUS POUR UNE  
SOUSSION GRATUITE.**

**SERVICE DE FACTURATION MÉDICALE**

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

**FONDSFMOQ.COM**  

## RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



### RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

**SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN EMPLOYEUR,  
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.**

**LES DÉMARCHES PEUVENT PRENDRE  
JUSQU'À TROIS MOIS. N'ATTENDEZ PLUS !**

Montréal **514 868-2081** ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777** ou, sans frais, **1 877 323-5777**

[fondsfmoq.com](http://fondsfmoq.com)  



## SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'économie américaine continue d'être le principal moteur de la croissance au sein des pays développés. La réforme fiscale en place depuis le début de 2018 a finalement des effets perceptibles sur l'investissement et la consommation. Par ailleurs, les indices mesurant la vigueur du secteur manufacturier sont à leur plus haut niveau en 15 ans. La vigueur du marché de l'emploi et les perspectives de progression des salaires soutiennent l'optimisme des consommateurs.

Après un début d'année difficile, l'économie canadienne a rebondi au printemps et tout indique qu'elle pourra conserver ce régime d'ici la fin de 2018. Les dépenses de consommation et les investissements résidentiels se sont stabilisés et la valeur des exportations a augmenté. Pour l'instant, l'imposition de tarifs douaniers sur les échanges de produits en acier et en aluminium semble avoir des effets négligeables sur l'économie canadienne. Les négociations pour la renégociation de l'ALENA avancent lentement. Elles semblent achopper essentiellement sur la protection de l'industrie laitière canadienne.

À l'étranger, les perspectives économiques demeurent relativement encourageantes, ce qui contribue à atténuer les effets des tensions commerciales à l'échelle mondiale. Bien que la croissance de l'économie européenne ait ralenti, elle se situe toujours à un niveau supérieur à sa moyenne de long terme. Au Japon, les entreprises ont intensifié leurs investissements en capital à un niveau jamais vu depuis plus de 10 ans. La nouvelle politique du gouvernement chinois visant à soutenir la croissance porte ses fruits. Elle contribue à maintenir la croissance malgré les tensions commerciales croissantes entre les deux premières économies mondiales.

Ces tensions entre les États-Unis et leurs principaux partenaires commerciaux ont eu des effets importants sur les marchés financiers mondiaux. Les devises des pays émergents ont été particulièrement frappées. Les investisseurs ont craint la contagion des problèmes de la Turquie et de l'Argentine vers les autres pays émergents. Ils se sont dirigés vers des valeurs plus sûres, ce qui a provoqué un repli de la plupart des devises émergentes ainsi que de leurs marchés boursiers et obligataires.

Le marché du pétrole a connu d'importantes fluctuations au cours de l'été 2018. La demande pour le pétrole est forte, ce qui soutient la hausse des prix. Sur l'autre plateau de la balance, les problèmes de production, comme la crise au Venezuela et l'imminence de nouvelles sanctions à l'égard de l'Iran, ont contribué à la volatilité des prix sur le marché mondial.

## POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La solide progression de l'économie américaine a incité la Réserve fédérale américaine (la Fed) à procéder en septembre à une nouvelle hausse de son taux directeur. La Fed a indiqué son intention de procéder à une autre hausse d'ici la fin de 2018. Elle devrait poursuivre la hausse progressive de son taux directeur au cours de 2019, mais à un rythme moins rapide.

Pour sa part, la Banque du Canada a annoncé le 11 juillet dernier qu'elle haussait de 0,25 % son taux directeur. Une autre hausse devrait être annoncée en octobre, et ce malgré l'incertitude liée à la renégociation de l'ALENA.

Au début du mois d'août, la Banque d'Angleterre a également décidé de hausser son taux directeur, malgré l'approche du Brexit et les incertitudes que cet événement provoque pour l'économie britannique.

La Banque centrale européenne (BCE) n'a pas changé son discours adopté depuis quelques mois : puisque l'économie n'a plus besoin du même degré de stimulation, la BCE mettra fin à son programme d'achat d'obligations à la fin de l'année courante. Elle devrait toutefois maintenir le taux directeur au niveau actuel au moins jusqu'à l'été 2019.

Les banques centrales de plusieurs pays émergents ont dû réagir à la chute de leurs devises en haussant leurs taux directeurs. Ce fut notamment le cas de la Turquie, de l'Inde et de l'Argentine.

Les taux obligataires nord-américains ont augmenté durant le trimestre, reflétant la hausse progressive de l'inflation et le relèvement des taux directeurs des banques centrales. La hausse des taux a toutefois été limitée par l'accentuation

des tensions commerciales et la recherche de valeurs refuges qui s'en est suivi. Dans de telles situations, les obligations gouvernementales nord-américaines sont prisées par les investisseurs.

L'incertitude liée aux tensions commerciales internationales a donc eu des répercussions sur les primes de risque. En d'autres mots, les écarts de taux d'intérêt des obligations plus risquées, comme celles de sociétés de moindre qualité et de pays émergents, se sont élargis.

## MARCHÉS BOURSISERS

Les indices boursiers américains ont touché de nouveaux sommets au cours de l'été. L'accélération de la croissance économique et l'amélioration des perspectives pour les prochains mois ont soutenu la hausse des cours boursiers. En outre, les résultats financiers des entreprises américaines ont nettement dépassé les attentes des investisseurs, tant du côté des revenus que des bénéfices. Les bénéfices trimestriels annoncés en juillet et août affichaient des hausses de plus de 25 % par rapport à ceux de 2017.

Pour sa part, le marché boursier canadien a été affecté par plusieurs facteurs, comme le repli généralisé des prix des matières premières, dont les métaux industriels et l'or. De plus, les difficultés à expédier le pétrole canadien vers les raffineries américaines et internationales ont nui aux sociétés énergétiques canadiennes. À cause de ces difficultés de transport pétrolier, l'écart entre le prix du pétrole canadien et les marchés mondiaux s'est creusé au cours des derniers mois, pour atteindre le pire niveau en 5 ans.

Les autres marchés boursiers mondiaux ont connu un été difficile. Les tensions commerciales ont tout particulièrement affecté les devises de plusieurs pays émergents. La Turquie, l'Argentine, l'Afrique du Sud ont été particulièrement touchées.

En Europe, les marchés ont été plombés par les inquiétudes liées aux marchés émergents et par l'absence de progrès dans les négociations du Brexit.

## À L'HORIZON

L'économie mondiale continue donc de croître et toutes les grandes régions participent à cette croissance. Les États-Unis mènent la charge grâce à l'élan simultané de la consommation et de la fabrication. Entreprises et consommateurs profitent des retombées de la réforme fiscale mise en place en début d'année par l'administration Trump.

L'économie canadienne progresse à un rythme moins rapide que l'an dernier, mais tout de même supérieur à la moyenne.

Pour l'instant, l'augmentation des tensions commerciales internationales n'a pas eu d'effets importants sur la croissance économique. Il ne faut toutefois pas prendre à la légère le risque de dérapage : la probabilité est faible, mais réelle.

Nous croyons plutôt que l'expansion mondiale se poursuivra. En conséquence, les marchés boursiers continueront d'être favorisés. La croissance favorisera également la progression des prix des matières premières.

La croissance sonnera aussi le retour progressif de l'inflation. Les hausses de taux d'intérêt se poursuivront donc, ce qui limitera le rendement des investissements dans les titres à revenu fixe.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 28 SEPTEMBRE 2018

| FONDS FMOQ              | 1 an (%) | 2 ans (%) | 3 ans (%) | 4 ans (%) | 5 ans (%) | 10 ans (%) | 15 ans (%) | 20 ans (%) ou depuis création | (\$)   |
|-------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-------------------------------|--------|
| MONÉTAIRE               | 1,09     | 0,78      | 0,67      | 0,67      | 0,71      | 0,79       | 1,54       | 2,14                          | 10,014 |
| ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR  | 2,73     | 2,54      | 3,94      | 2,94      | 4,54      | s.o.       | s.o.       | 4,24 (2013-04-05)             | 11,063 |
| OMNIBUS                 | 5,29     | 4,98      | 5,90      | 4,66      | 6,02      | 5,92       | 5,93       | 5,73                          | 26,216 |
| PLACEMENT               | 5,23     | 5,12      | 6,49      | 5,86      | 7,72      | 6,37       | 6,24       | 6,16                          | 29,484 |
| REVENU MENSUEL          | 0,51     | 4,33      | 6,88      | 1,95      | 4,01      | 5,68       | s.o.       | 5,01 (2006-10-06)             | 10,111 |
| OBLIGATIONS CANADIENNES | 0,75     | -1,52     | 0,78      | 1,57      | 2,35      | 3,51       | 3,62       | 4,26 (2001-03-16)             | 11,161 |
| ACTIONS CANADIENNES     | 6,95     | 5,28      | 7,47      | 3,81      | 6,85      | 5,78       | 7,23       | 7,63                          | 23,422 |
| ACTIONS INTERNATIONALES | 11,65    | 12,21     | 11,52     | 11,50     | 12,55     | 9,15       | 6,66       | 4,65                          | 13,896 |
| OMNIRESPONSABLE         | 5,71     | s.o.      | s.o.      | s.o.      | s.o.      | s.o.       | s.o.       | 6,04 (2016-09-16)             | 11,027 |

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,39 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

**IMPORTANT** | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2018

| Types de fonds          | Médianes de l'industrie* | Fonds FMOQ comparables**                                            |        |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------|
| MONÉTAIRES CANADIENS    | 0,68 %                   | MONÉTAIRE                                                           | 0,46 % |
| ÉQUILIBRÉS CANADIENS    | 2,15 %                   | ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR   OMNIBUS   REVENU MENSUEL   OMNIRESPONSABLE | 1,09 % |
| ÉQUILIBRÉS              | 2,19 %                   | PLACEMENT                                                           | 1,09 % |
| OBLIGATIONS CANADIENNES | 1,42 %                   | OBLIGATIONS CANADIENNES                                             | 1,09 % |
| ACTIONS CANADIENNES     | 2,25 %                   | ACTIONS CANADIENNES                                                 | 1,09 % |
| ACTIONS MONDIALES       | 2,40 %                   | ACTIONS INTERNATIONALES                                             | 1,09 % |

\* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

\*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS\* ET OBLIGATAIRES

| Indices                                         | Variation depuis 1 an | 2018-09-30 | Écarts | 2018-06-29 | Écarts | 2018-03-30 | Écarts | 2017-12-29 | Écarts | 2017-09-30 |
|-------------------------------------------------|-----------------------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------|
| S&P/TSX (Toronto)                               | 2,8 %                 | 16 073,14  | -1,3 % | 16 277,73  | 5,9 %  | 15 367,29  | -5,2 % | 16 209,13  | 3,7 %  | 15 634,94  |
| S&P 500 (New York) **                           | 19,7 %                | 3 763,37   | 5,1 %  | 3 579,63   | 5,1 %  | 3 404,94   | 1,5 %  | 3 354,17   | 6,7 %  | 3 144,09   |
| MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) ** | 3,5 %                 | 2 548,88   | -1,2 % | 2 579,19   | -0,1 % | 2 581,53   | 0,3 %  | 2 572,82   | 4,4 %  | 2 463,25   |
| FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)      | 1,7 %                 | 1 033,20   | -1,0 % | 1 043,20   | 0,5 %  | 1 037,80   | 0,1 %  | 1 036,80   | 2,0 %  | 1 016,30   |

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

# ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

SEULE ET UNIQUE ENTITÉ AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 %  
PAR LES MÉDECINS, À OFFRIR DES PRODUITS ET  
SERVICES FINANCIERS<sup>1</sup> AUX MÉDECINS OMNIPRATICIENS,  
AUX OPTOMÉTRISTES ET À LEURS PROCHES.

## RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

## FONDS FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

## AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## OBLIGATIONS GARANTIES<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

## DÉPÔTS À TERME<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## SERVICE DE GESTION PRIVÉE<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

## SERVICE DE FACTURATION<sup>8</sup>

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec <sup>MD</sup> est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

### MONTREAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2  
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1900  
Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

### QUEBEC

Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 410  
Québec (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

### SITE INTERNET

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

### COURRIEL

[info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)

